pelés par nombreux ; tantôt, au contraire, il n'est plus largement diminué.

C'est dans la première catégorie qu'il faut ranger le Havre, où la ville de Lille, à peu près seule, compte des typhiques.

Dans les diverses localités atteintes, l'intensité a varié naturellement dans une large proportion.

Ici, il ne s'agit que d'un cas isolé : en général, un vagabond que la maladie arrête dans une commune au hasard de ses pérégrinations ; là, un petit foyer local se forme, il se multiplie de petits foyers ; ailleurs, enfin, les typhiques se collectent en masse et le gros foyer se crée, fait d'éléments divers.

Il n'est pas possible de passer en revue d'ensemble chacune des communes touchées en 1893. Bornons-nous à signaler les grosses collections de typhiques formées au cours de l'épidémie de 1892-93, ou d'autres ternies : les foyers.

Nous trouvons ces foyers : dans la Somme, à Amiens (plus de 140 cas) ; Abbeville (au moins 40 cas) ; dans l'Oise, à Beauvais (93 cas, 31 décès) ; dans l'Eure, à Evreux (53 cas, 16 décès) ; à Pont-Audemer (37 cas, 45 décès) ; à Vernon (20 cas, 6 décès) ; la Seine, où Paris et St-Denis fournissent 140 cas, 69 décès ; la Seine-Inférieure, au Havre (32 cas, 46 décès) ; le Nord, à Lille (148 cas, 44 décès) ; Seine-et-Oise, à Pontoise (47 cas, 16 décès) ; la Marne, à Reims (39 cas, 49 décès) ; à Châlons-sur-Marne (27 cas, 11 décès).

On voit que le Nord a été le foyer le plus important après la Seine, et qu'il entre pour une part considérable dans l'ensemble des cas notés, qui s'élèvent pour toute la France à 1,000 environ, ayant entraîné 400 décès.

Nous avons déjà dit comment l'épidémie avait pris naissance et s'était propagée. Rappelons en deux mots qu'elle a surtout sévi sur les vagabonds, les chemineaux et s'est développée dans les locaux qu'ils fréquentaient habituellement ; que le typhus a été disséminé de tous côtés par ces vagabonds.

Voici quelle a été la marche générale de l'épidémie.

Les premiers foyers avérés se trouvent à Rouen, de septembre à novembre 1892 ; à Dieppe vers la même époque ; à Gournay (Seine-Inférieure) ; enfin, en novembre 1892.

Le typhus a marché de la Seine-Inférieure, d'une part, sur Amiens, Abbeville et Lille ; d'autre part sur Paris.

Toutes les étapes se sont faites avec les *chemineaux* : le nombre de ces malheureux mourant sur les grandes routes, dans les refuges communaux mêmes ou dirigés de la commune où les a arrêtés la maladie, sur l'hôpital voisin, est considérable, et nous voyons là pour ainsi dire sur le vif le typhus en marche.

Tous les endroits de passage ou d'arrêt des vagabonds — prisons, asiles de nuit urbains, refuges communaux, garnis de bas étage, etc., sont devenus des entrepôts de germes typhiques et souvent même des foyers actifs de typhus.

Les prisons de Beauvais, Lille, Evreux, Versailles, Châlons et le dépôt de la préfecture de police à Paris — pour ne citer que les plus atteints de ces établissements — sont dans ce cas.

Les asiles abritant pendant la nuit les vagabonds au cours de leurs pérégrinations — refuges communaux, asiles municipaux ou privés, maisons garnies — ont fourni un total de cas plus élevé encore que les prisons.

A Lille, une rue entre toutes abrite les vagabonds illicites et exotiques : la rue des Étaques ; cette rue a fourni 29 cas, tous mortels.

Au n° 2, 1 cas ; n° 9, 3 cas ; n° 10, 2 cas ; n° 20, 2 cas ; n° 29, 2 cas ; n° 44, 1 cas ; n° 49, 8 cas, cour l'Apôtre, 7 cas, cour Mulot, 3 cas.

De même à Amiens, l'asile de Fédon [illegible] a été le foyer puissant d'où l'épidémie a jailli jusqu'à Lille. Voici, d'après le rapport officiel, comment le typhus a été importé dans notre ville :

Le sieur J. C... fut sinon le premier, à coup sûr l'un des premiers typhiques de Lille. Il entra vers la fin de décembre, à Amiens, où, dans chez l'abbé Cl... et y contracta l'atteinte de typhus dont il alla se guérir à Lille, dès le 8 janvier, à l'hôpital Saint-Sauveur ; sa maladie fut alors méconnue et prise pour une fièvre typhoïde.

Mais avant d'entrer à l'hôpital, il avait séjourné deux jours à Lille, dans la rue des Étaques au n° 49 ; ce n'est pas moins de 29 décès typhiques locaux de typhus de Lille. Ce n'est pas tout encore : il y a un va-et-vient continu entre la maison d'arrêt de Lille et les bouges infects de la rue des Étaques. Or, la maison d'arrêt de Lille fut un foyer intense de typhus, le foyer qu'on crut longtemps initial, mais l'enquête de M. Lapins semble bien avoir démontré que c'est dans les bouges de la rue des Étaques où C... venait d'importer le typhus que le *premier malade de la maison d'arrêt avait puisé le mal.*

Les victimes de l'épidémie, poursuit le rapport, sont à quelques cas près, toutes comprises dans les deux catégories suivantes : les vagabonds, qui ont été de beaucoup les plus atteints, et les individus de toute classe et de tout rang que leur profession ou le hasard ont mis au contact des vagabonds à leurs points de passage ou d'arrêt, et qui ont à ce contact gagné le typhus.

A Lille, sur 148 cas connus, il y a au moins 41 rouennais venus du dehors et 45 vagabonds lillois, soit 56 vagabonds sur 148 typhiques.

Dans la seconde catégorie, il faut ranger à Lille, M. D... et M. B..., avocats ; M. Del..., clerc de notaire ; M. D..., journaliste judiciaire ; M. H..., commissaire de police, qui ont été frappés de typhus.

Le rapport examine aussi quelle a été la gravité de l'épidémie.

En réunissant les statistiques des hôpitaux du Havre, Pontoise, Evreux, Reims, Lille, Beauvais, Châlons, la Seine, on obtient 561 cas, ayant fourni 260 décès, soit une gravité générale absolue de 37,3 o/o, qui peut s'exprimer ainsi qu'suit l'âge :

Au dessous de 20 ans, 37 cas, 6 décès, soit 16,2 o/o.
De 20 à 29 ans, 66 cas, 47 décès, soit 25,7 o/o ;
De 30 à 39 ans, 72 cas, 25 décès, soit 34,6 o/o ;
De 40 à 49 ans, 95 cas, 39 décès, soit 50 o/o ;
Au delà de 50 ans, 73 cas, 55 décès, soit 75,3 o/o.

L'épidémie de 1893, en France, a donc confirmé ce fait, si bien établi par tous les observateurs, de la gravité croissante du typhus avec l'âge.

Chronique Régionale

Les marchés à terme

Notre correspondant parisien nous télégraphie à la date du 30 Décembre

Tous les députés et sénateurs représentant les régions où existe l'industrie lainière, ont été reçus ce matin par M. Mesureur, ministre du Commerce.

Comme représentants du Nord, s'y trouvaient MM. Trystram, sénateur, Guillemin, Michau et Dron, députés ; les autres s'étant fait excuser, tout en adhérant en principe à la démarche.

M. Dron a fait un exposé complet de la question et la délégation s'est retirée emportant cette impression que la suppression du marché à terme sur les laines peignées n'est plus qu'une question de temps, peut-être même de jours.

Enseignement agricole et horticole

Récompenses aux instituteurs. — Rappel de prix

M. Herlin à Saint-Martin-Boulogne (P.-de-C.)

Médailles d'argent et prime de 150 francs. — MM. Delannoy à La Gorgue ; Eloy à Carain ; Pannequin à Beaumets-les-Cambrai (P.-de-C.)

Médailles d'argent et primes de 100 francs. — MM. Gosthals à Bachy ; Loridan à Haubourdin ; Varet à Violaines (P.-de-C.)

Mentions honorables. — MM. Bocquet, à Carvin-Labercourt (P.-de-C.) ; Colart à Bruille-Notre-Dame ; Degez, à Landas ; Eloy, à Berlaimont ; Gosselin, à Mont-Saint-Eloi (P.-de-C.) ; Grunet à Cléty (P.-de-C.) Lalous, à Bouchoupes ; Lecoutre, à Ambert ; Levaillez, à Willems ; Vichery, à Neuville-sous-Montreuil (P.-de-C.)

Dans la police

Le commissaire spécial d'Halluin est supprimé. M. Petrequin, commissaire de ce poste, est nommé commissaire spécial à Morteau (Doubs).

Nominations judiciaires

M. Mirouvs est nommé suppléant du juge de paix à Heurchin (Pas-de-Calais).

M. Couhé, juge à Bethune, est spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1893-96.

LA GARE DE LA MADELEINE
et les manœuvres de trains

M. Victor Drucz, conseiller d'arrondissement, vient de recevoir les deux lettres suivantes :

Le Préfet du Nord, à Monsieur le Conseiller d'arrondissement,

La Conseil général et le Conseil d'arrondissement de Lille ont émis des vœux ayant pour objet la reconstruction du bâtiment principal à la gare de la Madeleine.

Un projet a été présenté par la Compagnie du Nord en vue d'un remaniement de la distribution intérieure du bâtiment actuel de manière à augmenter la surface des locaux affectés au public. Ce projet sera soumis très prochainement à la Compagnie venant de faire connaître qu'elle avait pris ses dispositions pour faire entreprendre le travail aussitôt que la saison le permettra.

Agréez, etc.

Le Préfet du Nord,
VEL-DURAND.

Monsieur le conseiller,

J'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie du Nord vient de présenter un projet dont les dispositions principales ont pour but de rapprocher entièrement les manœuvres de trains qui engagent le passage à niveau de la Madeleine.

Cette solution paraît de nature à donner plus ample satisfaction aux besoins de la circulation pour lesquels l'établissement d'une passerelle pourrait, dans ces conditions, faire l'objet d'une réclamation par le Conseil général et par le Conseil d'arrondissement de Lille.

Le projet dont il s'agit est en ce moment soumis à l'examen de MM. les ingénieurs du contrôle dont l'attention a été appelée sur l'urgence de l'affaire.

Agréez, etc.

Le Préfet du Nord,
VEL-DURAND.

LES GRÈVES D'HALLUIN

La situation reste toujours la même chez M. Defretin. Il y a eu une entrevue dans la matinée de 7 jeunes qui n'a donné aucun résultat. Le patron a déclaré qu'il consentait à appliquer chez lui le tarif Lemaître. Les délégués ont répondu que les ouvriers entendent voir adopter le tarif qu'ils ont élaboré et qu'ils ne rapprocher dans ses grandes lignes de celui pratiqué dans la maison Huet.

Pas d'entrevue pour les établissements Lemaître et Carrette.

Chez M. Lemaître, on sait qu'outre les tisserands à la main, vingt-et-un ouvriers du tissage mécanique de la rue de Lille sont également en grève. Un certain nombre de ces derniers paraissent disposés à reprendre le travail. Hier matin, trois sont rentrés mais ont quitté au bout d'une heure et demie. Le lendemain, six ou sept se promenaient devant l'établissement, se disant décidés à réintégrer l'atelier si un de leurs camarades qu'ils attendaient se joignait à eux.

A l'usine Gratry, un nouvel ouvrier est rentré hier matin mais au bout d'un moment est sorti seul dans sa cabine, il n'en est plus de même.

A WERVICQ

Un groupe d'ouvriers qui n'avaient pas été compris dans l'augmentation accordée par le patron ont réclamé samedi, menaçant d'abandonner à nouveau le travail si satisfaction ne leur était pas donnée.

Hier matin, ils allèrent trouver le directeur qui les informa que M. Gratry accordait 25 centimes pour les petites pièces. Les ouvriers parurent ne pas trouver cette augmentation suffisante, toutefois, après s'être concertés, ils ont repris le travail.

A 1 heure 1/2, la rentrée s'est aussi effectuée sans nouvel incident.

L'arrestation de Dehollander

Nous avons relaté hier l'arrestation par la gendarmerie de Menin, de Dehollander, secrétaire du comité de répartition des secours.

Dehollander est inculpé d'avoir porté des coups à Camille Naye, de Reckem, qui s'était trouvé en rendez-vous chez la directeur de l'usine Gratry, jeudi matin, place de Menin.

La Ligue Radicale de Lens

Le journal archi-réactionnaire le *Pas-de-Calais*, le grand défenseur du trône et de l'autel, annonce dans son dernier numéro avec douleur la naissance de la Ligue républicaine-radicale du canton de Lens. Il parle de l'opportunisme du gouvernement, d'avortement, des progrès de cette nouvelle Ligue et arrive à poser les questions suivantes :

« *Que se propose la Ligue radicale du sénateur Dupuy ? Va-t-elle rompre avec les socialistes qu'elle veut pourfendre jusqu'au dernier ? Ou bien, reprenant les errements de ses devancières, va-t-elle battre plus que jamais contre les catholiques ?*

Vous posez des questions, nous y répondons.

Notre but est de réunir toutes les forces actives du parti radical pour renverser ceux qui ne rêvent que de bouleverser la société actuelle, pour empêcher ceux que Gambetta appelait l'ennemi de nous conduire le pouvoir où leur passage a failli causer la ruine de notre chère France et enfin combattre énergiquement ceux qui se réclament contre l'égalité devant l'impôt du sang, ne perdent jamais une nouvelle occasion de protester contre nos écoles laïques et de s'insurger contre d'autres réformes démocratiques que nous devons à la République.

Vous qui criez bien fort que l'anti-cléricalisme c'est de la blanquoire... vous voilà fixés et sachez maintenant que nous répoussons les avances de votre ami Boulanger, traînant dans la boue les radicaux militants du canton de Lens et que nous voulons rester une ligue de francs et sincères républicains.

Donc pas de méprise sur notre but !

Quatre ligueurs.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE FÊTE SCOLAIRE LAÏQUE

On sait que l'autorité académique a élaboré dernièrement un projet d'établissement de patronages laïques dans toutes les communes de France et surtout *d'association d'anciens élèves* dans toutes les écoles primaires.

A Roubaix, ces associations existent et fonctionnent régulièrement dans la plupart des écoles primaires de garçons, dans les écoles de filles ; au contraire, rien n'avait été fait dans ce sens jusqu'aujourd'hui ; une seule association d'anciennes élèves existait à l'école primaire supérieure de jeunes filles (Institut Sévigné).

M. Minet, inspecteur, dont le zèle est bien connu, se mit à l'œuvre, il engagea les directeurs d'écoles à faire tout ce qui leur serait possible pour hâter la réalisation de cette œuvre si utile ; ses efforts ont abouti, une première association est fondée et fonctionne, nul doute que bientôt d'autres seront formées.

C'est Mme Delille, la dévouée directrice de l'école de la rue St-Vincent de Paul, qui a eu l'honneur d'inaugurer la chose.

L'association compte cent trente membres, toutes anciennes élèves de l'école, la cotisation annuelle est de 1 fr. 50, les membres honoraires ont à payer annuellement 2 francs, et les personnes généreuses qui acceptent le titre de fondateurs, paient annuellement une somme déterminée (au minimum 5 fr.)

Dimanche 29 décembre, à heures du soir, a eu lieu dans une des salles de l'école, une fête intime d'inauguration à laquelle étaient invitées les mères, sœurs et amies des membres de l'Association.

M. Minet, l'inspecteur empêché, était remplacé par Mme Minet et ses enfants.

A l'entrée, quelques dames, Mme Gaston Monvoisin et Clement Durant, délégués cantonaux.

Près de trois cents dames et jeunes filles avaient répondu à l'invitation.

Un coquet théâtre était dressé dans le fond de la salle.

Tout à tour une douzaine d'anciennes élèves chantèrent des chansonnettes, des morceaux de piano, mandoline, romances, chansonnettes et duo.

Citons au hasard : *La prière d'une vierge*, par Mlle Dessaint ; *la Chardonnette et la Meunière*, par Mlles Watine et de Lathauwers ; *Tout en rose*, par Mlle Pronvost ; *Trianon*, par Mlle Dewinne ; *L'Anglaise en voyage*, par Mlle Lebrun, qui a *désopilé* la rate de tous les assistants, par Mlles Cocquerez et *Normandie*, par Mlles Bouchart et Cadeau, charmantes dans leurs coquets costumes normanns.

Ici une agréable surprise était réservée à Mme Delille, directrice de l'école.

Un groupe d'anciennes élèves avait exécuté l'une d'elles lui a offert, au nom de l'association une superbe corbeille de fleurs, ornée d'un ruban tricolore, avec l'inscription suivante : *Souvenir de la fête scolaire laïque 1893*, et a prononcé les paroles suivantes :

Madame,

Cette fête faite sous prétexte une bien douce occasion, et pouvoir dire aux amies, en vue, que nous avons été les anciennes élèves de l'école à leur maîtresse vénérée.

Pendant nos années de classe, avec un zèle infatigable, vous avez cette notre esprit de connaissances utiles, et ouvert notre cœur au vrai. Ce n'était pas assez. Madame, pour votre dévouement, vous voulez continuer, et achever votre œuvre, en nous rappelant chaque dimanche au sujet de vous.

C'est un nouveau bienfait dont nous sentons tout le prix. Soyez assurée que nous en profiterons avec joie et encouragement, et que nous viendrons à vous comme à une amie, comme à une mère.

Daignez agréer, Madame, ce faible gage d'affection et de reconnaissance que nous offrons vos devoues et anciennes élèves.

Madame Delille, très émue, n'a pu répondre que quelques mots.

Merci mes enfants, mes amies, a-t-elle dit ; cette journée compte parmi une des meilleures de ma carrière professionnelle.

Vous avez en raison de le dire : venez ici et vous trouverez toujours un cœur et une mère.

Après ce touchant intermède, la fête a continué par « La Robe perdue », moralite en un acte jouée par une douzaine de membres de l'association.

Il faudrait les citer toutes, car toutes ont été parfaites et ont été applaudies.

Aussi les bravos et rappels ne leur ont pas été ménagés.

A sept heures, la fête était terminée, une quête a été faite au profit de l'œuvre, les parents se sont retirés enchantés et les anciennes élèves ont terminé leur soirée par une sauterie au piano qui les a fort amusées.

Plusieurs de ces fêtes auront lieu chaque année, indépendamment des réunions dominicales auxquelles présideront à tour de rôle, les directrices et adjointes de chaque école.

Nous faisons des vœux pour que bientôt de pareilles associations existent dans toutes les écoles primaires de jeunes filles de Roubaix. Elles développeront chez nos futures ménagères les idées de bienveillance mutuelle et de solidarité humaine, qui sont la base de l'esprit laïque.

Œuvre de la Bouchée de pain

L'appel du comité à la charité publique n'a pas été vain !

Le trésorier a reçu d'un anonyme « cinq cents « francs, comme étrenne offerte à l'œuvre si « utile de la Bouchée de pain. »

Merci mille fois au généreux anonyme, pour la somme et surtout pour la bonne et heureuse pensée.

Que tous, petits et grands, suivant leurs ressources, n'oublient pas les étrennes des malheureux !

Comment mieux commencer l'année que par une bonne action !

Une cérémonie religieuse pour M. Leman

Une cérémonie religieuse a eu lieu hier à onze heures du matin, à l'église St-Martin, pour célébrer le mariage de M. Albert Leman, sobiat tonkinois, décédé à Madagascar.

Le *Chœur Nadaud* avait bien voulu interpréter l'exécution des chants religieux, sous la direction de M. Muesset.

Le catafalque était orné de trophées et de drapeaux tricolores.

Sur le sarcophage avait été placé l'uniforme du défunt.

Une magnifique couronne avait été offerte par la famille. Elle portait l'inscription :

A Albert LEMAN, sa famille

Madagascar 17 septembre 1895

Dans l'assistance on remarquait MM. Paul Watine, président des anciens combattants de 1870-71, *Victor Dogniaux*, président du Cercle militaire, Boutteville fils, de retour de Tirailleur algérien, qui malgré son extrême faiblesse avait voulu donner un dernier adieu à son ancien compagnon d'armes. Brogiue, commissaire de police.

La cérémonie a pris fin vers midi.

UN ACCIDENT MORTEL
chez MM. Lemaire et Dillies

Lundi matin, le contremaître de la filature de MM. Lemaire et Dillies, arrivant à son travail, ne trouva pas le veilleur de nuit, Lorenzo Delespaul, 38 ans, né à Herseaux et demeurant 1, rue Vauban.

Il le fit rechercher par Louis Seloss, chauffeur et Alexandre Carrette, conducteur de machine. Ceux-ci après maintes recherches, trouvèrent Delespaul étendu sur le dallage de la salle de fabrication des caisses.

Le corps était couché sur le dos dans une mare de sang. M. le docteur Godefroi appelé aussitôt n'a pu constater la mort résultant *à plusieurs heures et due probablement à une* fracture du crâne par suite de chûte.

Le vélocipède dont il se servait pour aller et revenir de son domicile à son travail près de Delespaul, fait supposer qu'il sera monté sur cette échelle et est tombé avec elle.

Le corps a été transporté rue Recrot. Une enquête est ouverte par M. Squivez, commissaire du 3e arrondissement.

Une chûte dans un escalier

Dimanche vers 7 heures du soir, Mme Peer, née Lise Vancleven, 48 ans, demeurant 40, rue Voltaire, est tombée du haut en bas de l'escalier de son habitation.

Dans sa chûte, elle s'est brisé la jambe droite.

Acte inqualifiable

Dimanche vers minuit 1/2 des individus restés inconnus ont brisé la vitrine d'un étaminet tenu par Mlle Aigna Faber, rue du Russie 14.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cet acte inqualifiable.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

Séances des 28 et 29 décembre 1895

Versements					
Roubaix, Samedi	94	dep.	dont 11	nouv.	24.609
id. Dimanche	196	—	45	—	42.491
Lannoy	20	—	3	—	3.167
Croix	10	—	6	—	890
Wattrelos	40	—	2	—	2.235
Ascq	4	—	2	—	300
Totaux	339	—	62	—	73.692
Remboursements					
Roubaix, Samedi	31	remboursements			30.829 99
id. Dimanche	77	—			38.136 73
Lannoy	6	—			4.385 43
Croix	2	—			1.600 47
Wattrelos	10	—			5.866 14
Ascq	4	—			3.557 73
Totaux	150				83.315 19

Les opérations pour le mois de décembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. J. Dujardin et A. Delattre-Vaché, directeurs et MM. Trufant-Watine et Lemaire-Gautier, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. J. Deffrennes-Caudé. — A Croix, par MM. Adolphe Nedonzel et J. Delecroix. — A Wattrelos, par MM. Jean-Baptiste Delehamme et Hien-Seynaeve. — A Ascq, par MM. Louis Verdière et Jean-Baptiste Cricq.

Ordre de service : La caisse est ouverte pour *recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements*, les dimanches de 9 à 11 heures ; les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FRÉMONT.

SAVON des PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette.
7 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

TOURCOING

Conseil municipal

La réunion du Conseil municipal de samedi dernier n'ayant pu avoir lieu par suite d'insuffisance du nombre des conseillers, une nouvelle extraordinaire aura lieu vendredi prochain 3 janvier à 8 heures très précises du soir, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Expropriation rue de Tournai. — Indemnité complémentaire réclamée par la famille Pollet-Bonnel.

Eaux potables. — Conduite des forages : Marchés pour terrassements, fourniture et transport des tonles.

Id. — Usine élévatoire d'Anchin — Pont roulant de la salle des machines — Marchés pour fourniture de la charpente et pour celle des pièces mécaniques.

Id. — Bâtiment de l'usine élévatoire d'Anchin : Marchés.

Id. — Expropriations : Honoraires des avocats.

Id. — *Abattages et ensemencements d'arbres* : Marché.

Tramways. — 1° Autorisation à la Compagnie d'établir la traction électrique, partie de la station centrale : Grande Place jusqu'au dépôt rue de la *Croix par la rue de Tourcoing et la rue Louis Lebir*

2° Retour à l'ancien itinéraire pour le parcours de Roubaix à Tourcoing par la place aux Laines sous condition de modifier l'itinéraire de la Croix Rouge, qui se ferait par traction électrique, en partant de la station centrale par la rue Carton.

Groupe scolaire rue Fin de la Guerre — Plantations d'arbres dans les cours d'élèves et installation des jardins. — Homologation des plans et devis.

Conservatoire national de musique de Paris — Demande de bourse pour un ancien élève des Ecoles académiques.

Bâtiments publics — Etablissement d'un pont à bascule sur le parc aux charbons. — Marché.

Route départementale n° 22 — Projet d'amélioration de la chaussée présenté par le service de la voirie départementale.

Réceptions de travaux et fournitures.

Indemnité due pour reprise d'installations faites à la maison rue de Valmy n° 25, par l'ancien locataire.

Crédits supplémentaires ou par reproduction. Autorisation d'affectation de crédits existants.

Cessions de terrains à la voie publique.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Lecture : Budget primitif de 1896. — Budget primitif de 1896. Avis du Conseil municipal.

Finances. — Bureau de bienfaisance. — Budget primitif de 1896. Avis du Conseil municipal.

Hospices. — Budget primitif de 1896. Avis du Conseil municipal.

Derniers échos de la fête de gymnastique

Une omission involontaire s'étant glissée dans notre compte-rendu, nous la réparons aujourd'hui avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agit d'un numéro qui a fait beaucoup de plaisir.

Nous voulons parler des chœurs musicaux MM. Rodin, Decracne et Francomme, qui ont bien dû vexer le public et cet objet de nombreux rappels.

Les quelques faites le jour de Noël et dimanche dernier, ont produit la somme rondelette de fr. 122.56.

Une partie a été offerte à des Tourcoingeois ayant pris part à la campagne de Madagascar ; l'autre sera remise à M. Monnier, président de la Société militaire de secours aux blessés.

Un magasin d'horlogerie dévalisé

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, M. Calaisse, qui exploite un magasin d'horlogerie-bijouterie rue de Lille, 21, accourait au poste de police déclarer qu'en son absence des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui en forçant la porte d'entrée. Ils avaient dérobé dises consistant en montres et bijoux pour une valeur évaluée 5.000 fr. par M. Calaisse, ayant été dérobées.

Chaque dimanche, M. Calaisse qui est célibataire, ferme sa boutique vers 8 ou 9 heures, et va faire estaminet du côté de la gare. En raison du nouveau temps qu'il fit dimanche soir, il s'absenta un peu plus tôt qu'à l'ordinaire vers sept heures. Il ferma sa porte en négligeant toutefois de mettre ses volets. Or, la porte garnie de carreaux est fort peu résistante et d'un seul coup d'épaule elle dévalé.

Une enquête a été aussitôt ouverte par la police. A relever cette particularité que le ou les voleurs se sont contentés des objets de valeur, en négligeant totalement les bijoux en doublé.

Ville de Mouscron
1er Janvier 1896

OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN
Rue de la Station, 140

Gérant : Emile MONTAGNE

Table d'hôte à midi 1/2. — Chambres pour voyageurs.

Wattrelos. — *Sténographie.* — Le cours de sténographie des jeunes gens ayant lieu dans la salle du conseil municipal par le président du Cercle sténographique de Roubaix.

Marcq. — Dimanche soir, vers cinq heures, un sieur Rémy Willems, sujet belge, ouvrier *briquetier, demeurant rue de Lidi, à Marc-en-*Barœul, a tenté de se suicider en se couchant sur les rails des tramways, à l'approche du car à vapeur. Heureusement, à la lueur de la lanterne, le mécanicien, qui était au corps, eut le put arrêter sa machine à quelques mètres seulement de Willems.

On ignore les raisons qui ont poussé ce malheureux à cet acte de désespoir.

Menin. — La police de Menin a mis hier en *état d'arrestation le nommé Gustave Herman*, 30 ans, journalier, accusé d'attentat à la pudeur sur des fillettes de l'Esplanade.

LILLE

Commissariat central

Contrairement à nos premiers renseignements ce n'est point le commissaire actuellement en M. Valantin comme commissaire central à Lille.

Le nouveau commissaire central n'est pas encore désigné.

Horrible accident

Un accident dont a été victime un pauvre bébé, a jeté vers midi une poignante douleur parmi les habitants de la rue des Douze-Apôtres.

M. Forrkens, demeurant même rue n° 1, voulant mettre quelque chose sur le feu, posa la *couverture toute rouge à plat sur le plancher*. Son jeune enfant, Maurice, âgé de 22 mois, qui jouait près de là, eut la malheureuse idée de s'approcher du poêle. Il glissa et vint s'asseoir sur la couverture brûlante.

Aux cris horribles poussés par le pauvre *enfant*, son père, affolé, fit retirer de sa malheuse position, mais déjà les brûlures étaient affreuses à voir. Les organes génitaux étaient littéralement carbonisés.

Appelé immédiatement, le docteur Rouzé donna les premiers soins au jeune Maurice et ordonna son transport d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'état du pauvre enfant est très grave : une forte fièvre s'étant emparée de lui.

Vol avec escalade et effraction
Rue du Faubourg-de-Tournai

Nous avons encore aujourd'hui à signaler un vol avec escalade et effraction commis avec une rare audace dans la nuit de vendredi à samedi, rue Faubourg-Tournai, passablement, possédant une fabrique rue du Faubourg-de-Tournai, où il occupe un nombre assez important d'ouvrières et d'ouvriers.

Le bâtiment situé à environ vingt mètres de la route est de forme rectangulaire faisant face sur la cour.

Le voleur, probablement un individu connaissant très bien les dispositions intérieures, s'est introduit dans le bâtiment en question en ouvrant avec la main l'espagnolette de la ferme la grille à claire-voie de l'entrée, puis après avoir suivi l'allée conduisant aux ateliers, fracturé un panneau en bois de la porte de l'atelier où sont situées les machines sur lesquelles travaillent les ouvrières. En face de ces métiers sont placés des *porte-manteaux auxquels sont accrochés des* vêtements.

L'individu après avoir éparpillé à dessein et sans doute pour y mettre le feu, un tas de déchet devant la porte dudit atelier continua sa perquisition dans le bureau de la fabrique de comptabilité. Il enleva un jupon, un tablier et des mouchoirs appartenant à la contre-dame, des ciseaux, vestons, gilets, appartenant à des ouvriers, mais, voyant qu'en dépit de ses investigations rien ne valait plus la peine d'être emporté, il retourna sur ses pas et sortit par où il était venu.

Un chien de garde qui, paraît-il, est très féroce, n'a pas aboyé. Les concierges, qui cependant ont leur logement contigu au bureau, n'ont absolument rien entendu, ce qui démontre bien, comme nous le disions plus haut, que le malfaiteur était parfaitement au courant des lieux.

Une enquête est ouverte par la police pour découvrir l'auteur de ce vol.

Accident

Avant-hier dans l'après-midi, M. Cauretta Hippolyte, 56 ans, journalier, rue de Paris, cour

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 1

LE SECRET
DE LA
DUCHESSE
par
Henri GERMAIN 90

Il était près de minuit, et à la clarté pâle d'une lune pleine, émergeant d'un ciel lumineusement étoilé, deux personnes se promenaient sur le balcon de pierre qui bordait la terrasse d'une riche habitation bourgeoise bâtie à l'extrémité Est du bourg d'Ussitôt. Cette localité, distante de quatorze kilomètres environ de Villefranche (Rhône), est pittoresquement située sur le flanc de la montagne au pied de laquelle coule la Saône, une délicieuse rivière à l'eau claire et profonde.

L'une de ces deux personnes était une jeune fille de près de quinze ans, Suzanne de Bertal, la fille du propriétaire ; l'autre, une femme de quarante ans, Marianne, la nourrice de Suzanne.

— Je ne sais pourquoi, disait la jeune fille d'une voix attristée, je ne puis me décider à me coucher ce soir ?

— En effet, Mademoiselle, vous paraissez nerveuse, inquiète, impatiente, la nourrice.

— Et comment ne le serais-je pas, lorsque mon père est absent ?

— Et puis, continue-t-elle d'un accent étrange, j'éprouve ce soir une sorte de malaise étrange, j'ai de vagues pressentiments, j'ai peur !...

— Peur ?... Mais pourquoi ?... Vous savez bien que votre père est à la chasse. Vous connaissez *le longue date votre vaillant gardien ? Dadleurs*, Miss ne l'accompagne-t-elle pas ?

Allez, allez, Mademoiselle, il n'y a rien à craindre : demain nous retrouverons M. de Bertal à notre retour.

— Le crois-tu sincèrement, nourrice ?

Et l'enfant fixa ses grands yeux noirs interrogateurs sur son interlocutrice, comme pour deviner sa pensée.

— Certainement, reprit Marianne ! d'une voix qu'elle assura, en dépit d'elle-même.

Aussi rien ne vous prive et rien raisonnable en suivant mon conseil. Il faut aller dormir. Il est tard et, de plus, vous pourriez attraper froid.

Puis, comme la jeune fille restait immobile, elle ajouta :

— Allons, venez, vous me ferez de la peine en demeurant plus longtemps ici, et vous en serez fâchée, n'est-ce pas ?

Accablée par cet argument décisif le bras de la nourrice et pénétra dans l'intérieur de l'habitation en disant d'un air soucieux :

— Rentrons, puisque tu le veux !...

Puis elles montèrent toutes deux au premier étage, où étaient situées les chambres à coucher, dont les fenêtres, donnant sur la façade, s'éclairaient aussitôt d'une vive lueur.

Quelques allées et venues faciles à suivre, grâce à la transparence des rideaux, et, en quart d'heure plus tard tout rentrait dans l'ombre.

Un silence presque solennel, le grand silence de la campagne, s'étendit sur le paysage tout entier.

Bien que la jeune fille que nous avons vue causer avec la nourrice, se fût couchée, elle ne dormait point, contre son habitude.

Sans pouvoir s'expliquer pourquoi, une sorte de surexcitation nerveuse et morale, faite d'inquiétude vague et d'effroi mal défini, la tenait éveillée. Elle pensait à son père, absent pour la nuit, et, bien qu'elle connût depuis longtemps déjà son compagnon de chasse, elle avait peur.

Peur de quoi ?... Elle ne le savait et rien, des mots bles qui craquaient, du chant des grillons, du cri lugubre de la chouette, peur, enfin, de ses moindres mouvements.

Cependant, après une grande heure de cruelle et fatigante insomnie, elle s'endormit, vaincue !

A ce moment précis, une ombre humaine apparut, un visage vint se coller aux barreaux de la grille, et, pendant quelques instants en présence de la grande maison silencieuse et sombre, puis disparut subitement.

*Quelques instants après une petite porte gri*ce dans le mur, près de la grande grille, tourna lentement sur ses gonds, livrant passage à un homme vêtu d'un pardessus de couleur foncée, boutonné jusqu'au menton, et coiffé d'un feutre à larges bords, dont les bords couvraient son visage.

Après avoir pénétré ainsi dans la propriété, il repoussa doucement la porte tout contre le chambranl, et, retira la clef qui était dans la serrure, et s'avança prudemment vers la maison d'habitation.

Pour éviter le faire crier le sable des allées et de la grille, il fit un détour, marchant sur les plates-bandes ou sur les bordures de gazon, le long des massifs épais dont l'ombre protégeait sa marche suspecte.

Enfin, il parvint au perron, s'arrêta un instant, pour écouter, puis gravit sans bruit les quelques marches qui le séparaient encore de la porte d'entrée.

Arrivé là, il sortit de sa poche un trousseau de clefs, en essaya une, puis deux, et parvint bientôt à faire jouer la serrure sans produire le moindre grincement.

Après quoi, il pénétra dans l'intérieur de la maison, laissant la porte d'entrée entr'ouverte derrière lui, et s'effaça dans les ténèbres épaisses.

Profitons de ce court récit pour esquisser rapidement à nos lecteurs la propriété dont nous venons de parler, afin bien que nous fixons succintement le portrait de ces habitants.

En 1865, on était, à la fin de six lieues à la ronde, la vaste et charmante propriété habitée par M. de Bertal, sa fille, et Suzanne, la vieille nourrice de celle-ci.

Cette propriété se composait d'une grande maison d'habitation de deux étages, dont le dernier mansardé ; d'un pavillon construit sur le côté gauche de la grille d'entrée, près d'une petite porte percée dans le mur, et qui jadis, du vivant de Mme de Bertal, servait à loger un portier. Sur le devant de la maison, s'étendait une grande pelouse, dont entourée de larges allées ombragées par d'épais massifs vx, doyants ; derrière l'habitation, un parc vaste, bien dessiné et parfaitement entretenu, dissimulait un potager et un verger relativement petits.

Des murs, peu élevés, mais solides, et dont les extrémités supérieures étaient de herres, de clématites et de glycines, entourait la propriété, et en sauvegardaient l'intégr